

FINANZPLATZ-KONFERENZ AM ERSTEN SCHWEIZER SOZIALFORUM

21./22. SEPTEMBER 2003 IN FREIBURG

**Folgende Motion als Grundlage für das Kurzstatement von Pierre Tillmanns,
Conseiler national, PS, Lausanne**

Motion :

Le secret bancaire : un obstacle.

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales permettant aux autorités fiscales et pénales d'enquêter, lors de soupçons avérés, auprès de nos institutions financières et en s'assurant que les autres places financières prennent les dispositions exigées par l'Union européenne sur l'échange d'informations.

Développement

A intervalles réguliers, le secret bancaire fait parler de lui. Les fonds Marcos, l'argent de Mobutu, l'affaire Abacha, la mafia russe ... autant de scandales qui éclaboussent notre place financière et la renommée de notre pays. La Suisse est attractive pour les grandes fortunes qui ne savent pas trop où aller pour d'une part se garantir de leurs dépréciations et d'autre part se cacher des inquisiteurs. Les financiers disent que c'est grâce à la stabilité politique de notre pays et au « savoir-faire » de nos banquiers. Mais alors, pourquoi « le secret bancaire ? » qui, sous prétexte qu'il lie le client à sa banque selon le sacro-saint principe de la sphère privée, camoufle d'énormes fortunes aux fiscs ainsi qu'aux peuples détroussés par des dictateurs sans scrupules.

Oui, la Suisse s'est dotée d'un arsenal juridique permettant de débusquer les « raquetteurs ». Oui, la Suisse s'est dotée de lois et règlements permettant de lutter contre le blanchiment de l'argent sale. Ces armes, exemplaires en soi, n'ont pas l'effet escompté. Il reste d'énormes fortunes (voir l'actualité) illégalement acquises qui dorment ou transitent dans les coffres de nos institutions financières. Quand on sait

que le quart de la fortune privée mondiale se trouve dans nos coffres on ne peut s'empêcher de penser qu'une bonne partie d'entre elle doit être bien mal acquise et que la levée du secret bancaire n'a pas l'effet dissuasif qu'on veut bien lui attribuer. Or ces immenses fortunes posent un autre problème. Celui de la stabilité politique des gouvernements. Les organisations criminelles qui opèrent au niveau international ont acquis un tel pouvoir qu'elles sont en mesure d'ébranler les gouvernements élus démocratiquement et de manipuler les processus de décisions politiques.

De manière toujours plus insistante, les pays de l'Union européenne s'inquiètent des montants astronomiques que le secret bancaire suisse leur fait perdre au titre de l'évasion fiscale et font pression sur nos autorités pour que cela cesse. Ces pays voudraient bien encaisser les impôts des revenus des fortunes de leurs ressortissants selon les lois qu'ils se sont donnés. Le secret bancaire suisse s'applique dans toute sa rigueur à ces montants pour autant qu'ils n'aient pas été acquis illégalement. Cela s'appelle du recel. Et cela ne touche pas seulement les pays étrangers. Cela touche tous les contribuables suisses honnêtes qui remplissent consciencieusement leurs déclarations d'impôts et qui paient pour ceux qui flouent le fisc sous couvert du secret bancaire. Les honnêtes gens n'ont pas à craindre la suppression du secret bancaire. Un salarié ne peut pas ne pas remettre sa déclaration fiscale établie par son employeur au fisc. L'indépendant, le fortuné dont les revenus (c'est-à-dire le salaire) se trouvent comptabilisés sur les comptes bancaires échappent à cette obligation. Quand on découvre les milliards de francs qui viennent à jour lors des amnisties fiscales sans compter les milliards qui restent à l'ombre, on mesure la part que les honnêtes citoyens doivent payer en plus pour compenser la part que les tricheurs ne paient pas.

Si donc, la prospérité de la place financière suisse n'est due, selon les banquiers, qu'à la stabilité politique de notre pays et à la performance des professionnels de ce domaine et non pas à l'argent mal acquis, il y a lieu d'entreprendre la suppression du secret bancaire avant que les pays voisins ne nous l'imposent. Nos autorités fiscales et pénales devraient donc avoir accès aux données de nos institutions financières dès qu'elles ont des soupçons avérés. La sphère privée ne concerne pas les contribuables honnêtes puisque ceux-ci déclarent déjà au fisc leurs revenus et

fortunes. La sphère privée ne concerne en fait que ceux qui ont quelque chose à cacher. L'échange d'informations doit se réaliser sur toutes les places financières comme le veut l'Union européenne. Celle-ci menace, à intervalles réguliers, les pays récalcitrants de sanctions.. D'aucuns dans notre pays souhaitent que le secret bancaire soit inscrit dans la Constitution. Pensez-ils réellement que cela empêcherait nos pays voisins d'appliquer des sanctions, en particulier à nos banques qui, dans le cas du fonds en déshérence de triste mémoire, s'étaient empressées de donner satisfaction financière aux Etats dès que ceux-ci ont décidé d'appliquer des sanctions sur leurs activités économiques ?

L'on a déclaré urbi et orbi que le secret bancaire n'était pas négociable. Des industriels commencent à se manifester publiquement pour contester cette vision des choses. Pour ces personnes, rompre les négociations avec l'UE au prétexte que « le secret bancaire n'est pas négociable » est impensable. Plusieurs grandes entreprises disent clairement que les bilatérales « bis » sont indispensables. Leurs produits doivent pouvoir accéder sans discrimination ni taxes douanières aux marchés de l'Union européenne. Sinon, à terme, leur présence en Suisse sera remise en question, ou leurs futurs investissements pourraient être effectués dans des pays de l'Union européenne plutôt qu'en Suisse.

Le secret bancaire devient réellement un obstacle. A nous d'avoir le courage de le lever pour nos autorités d'enquêtes. Sans quoi nos principaux partenaires économiques nous y forceront. Cela ne serait pas la première fois que d'autres pays nous remettent à l'ordre, et singulièrement dans le domaine bancaire, pour des activités dont nous ne pouvons pas être très fiers et qui entachent la réputation de notre pays.

Pierre Tillmanns

Conseiller national novembre 2002